

Communauté de communes de la Vallée de la Bruche

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Récit de Territoire

Décembre 2023



Barembach, Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Fouday, Grandfontaine, La Broque, Lutzelsehouse, Muhlbach-sur-Bruche, Natzwiller, Neuwiller-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Rothau, Russ, Saales, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Schirmeck, Solbach, Urmatt, Waldersbach, Wildersbach, Wisches

Table des matières

Portrait du territoire.....	1
PARTIE I Territoire Ressource	5
CHAPITRE I. UN SOCLE NATUREL REMARQUABLE	5
A. HABITATS NATURELS ET ESPECES REMARQUABLES.....	5
B. TRAME VERTE ET BLEUE ET CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	6
CHAPITRE II. LA NECESSAIRE SOBRIETE DANS L’USAGE DES RESSOURCES	7
A. ENERGIE	7
B. GAZ A EFFET DE SERRE.....	7
C. EAU POTABLE.....	8
D. FONCIER.....	8
CHAPITRE III. PRESSION ENVIRONNEMENTALE : EXPOSITION AUX RISQUE NATURELS ET VULNERABILITE DU TERRITOIRE	10
A. LA VULNERABILITE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	10
B. LE RISQUE D’INONDATION	10
C. LE RISQUE FEUX DE FORETS.....	11
CHAPITRE IV. SANTE ENVIRONNEMENTALE : DIMINUER LES NUISANCES ET S’APPUYER SUR LES SERVICES RENDUS PAR LA NATURE.....	12
A. NUISANCES LIEES AUX INFRASTRUCTURES	12
B. POLLUTION DES SOLS.....	12
C. ILOTS DE CHALEUR ET ACCES AUX ESPACES VERTS	13
PARTIE II Territoire Hérité	14
CHAPITRE I. DES PAYSAGES NATURELS, ATOUTS DU TERRITOIRE A PRESERVER	14
A. UNITES PAYSAGERES ET OUVERTURE DES PAYSAGES.....	14
B. UN PAYSAGES TRES PERCEPTIBLE : LES VUES.....	15
C. DES SITES ET PAYSAGES EMBLEMATIQUES TRES SOLLICITES.....	16
D. DES ESPACES « VERTS » URBAINS ET PERIURBAINS SENSIBLES AUX EVOLUTIONS URBAINES..	16
E. L’EAU, UN ELEMENT STRUCTURANT DES PAYSAGES DE LA VALLEE.....	17
CHAPITRE II. PATRIMOINES ET PAYSAGES URBAINS, DES FAIBLESSES A COMPENSER.....	18
A. LE CENTRE-BOURG, UN PAYSAGE URBAIN PEU ATTRACTIF ET NON ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	18

B.	LES GARES, DES PORTES D'ENTREE DU TERRITOIRE SOUS VALORISEES.....	19
C.	LA VELO BRUCHE, UN AXE QUI DESSERT PEU LES POINTS NEVRALGIQUES DE LA VALLEE	19
D.	LE PATRIMOINE BATI, VECTEUR D'IDENTITE DE LA VALLEE	20
E.	UN RISQUE DE BANALISATION DES PAYSAGES URBAINS	21
PARTIE III	Territoire de Proximité.....	23
CHAPITRE I.	DES DEPLACEMENTS EN VOITURE PREPONDERANT, UN POTENTIEL DE REPORT IMPORTANT	23
A.	MOBILITE DU QUOTIDIEN, UNE PLACE PREPONDERANTE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE	23
B.	MOBILITE DOMICILE-TRAVAIL, UN POTENTIEL REPORT SUR DES MODES ALTERNATIFS	25
C.	UNE ACCESSIBILITE AUX SERVICES DU QUOTIDIEN EN MODES ACTIFS A DEVELOPPER	25
CHAPITRE II.	DES ACTIVITES ECONOMIQUES ATYPIQUES ET FRAGILES	27
A.	UNE STABILITE ECONOMIQUE A RENFORCER.....	27
B.	L'AGRO-FORESTERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE	29
C.	UN FORT POTENTIEL DE TOURISME DECARBONE.....	30
PARTIE IV	Territoire Vécu.....	32
CHAPITRE I.	UN PARC DE LOGEMENT IMPACTE PAR LES DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES	32
A.	UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE RALENTIE ET UNE TENDANCE A L'EVOLUTION DES MODES DE VIE.....	32
B.	DES ENJEUX FORTS D'ADAPTATION DU PARC DE LOGEMENTS A L'EVOLUTION DES MODES DE VIE	34
CHAPITRE II.	FONCIER.....	36
A.	MOINS, MIEUX, AUTREMENT.....	36
B.	DES BESOINS FONCIERS REpondant AUX PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES.....	36
	Du diagnostic au PADD.....	37

Portrait du territoire

Contexte territorial

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) couvre un territoire de 26 communes allant d'Urmatt à Saales. La CCVB est issue de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Haute Bruche en 2011 puis de son changement de dénomination et de statut et à l'extension de ses compétences en 2012.

L'intégration territoriale est ancienne dans la Vallée puisque le District de Haute Bruche était formé depuis 1991 et avant cela le Syndicat Mixte à Vocation Multiple du Pays de Haute Bruche depuis la fin des années 50.

Et en octobre 2022, la CCVB est devenue compétente en matière de document d'urbanisme.

Le territoire se divise en trois secteurs : la Basse Vallée (Lutzelhouse, Muhlbach-sur-Bruche, Russ, Urmatt et Wisches), la Moyenne Vallée (Barembach, Grandfontaine, La Broque, Natzwiller, Neuviller-la-Roche, Rothau, Schirmeck et Wildersbach) et la Haute Vallée (Bellefosse, Belmont, Blancherupt, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Fouday, Plaine, Ranrupt, Saales, Saint-Blaise-la-Roche, Saulxures, Solbach et Waldersbach).

Carte n°1 : Le territoire de la CCVB



La CCVB en chiffres

- 303,55 km² / 30 355 hectares
- 26 communes
- 20 708 habitants
- 11 423 logements
- 8 773 actifs occupés
- 6 086 emplois
- 2 076 ha d'espaces urbanisés soit 6,8 % du territoire
- 25 559 ha d'espaces forestiers et semi-naturels, soit 84,1 % du territoire
- 2 616 ha d'espaces agricoles soit 8,6 % du territoire
- 47 exploitations agricoles pour 2 524 ha déclarés à la PAC
- Environ 500 emplois directs dans le tourisme

Un territoire à la géographie favorable

Le territoire de la CCVB bénéficie d'un contexte géographique de moyenne montagne. Organisé autour de la Vallée de la Bruche et de ses affluents, il relie la plaine d'Alsace et son piémont au Massif Vosgien et aux plateaux lorrains. La voie ferrée desservant la vallée est la seule voie traversante des Vosges. Elle renforce le caractère d'interface de la CCVB entre ces deux territoires. Le Contrat de Réciprocité entre l'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, la Vallée de la Bruche et l'Eurométropole de Strasbourg est venu conforter ce rôle en 2019.

Du fait de sa situation et de son intérêt naturel et paysager, la Vallée a un long passé agricole, industriel et touristique. Elle doit aujourd'hui faire face à des enjeux de transformation et d'adaptation pour maintenir et développer ces piliers de son économie. Les fonds de vallée accueillent les principales infrastructures et espaces urbanisés et les versants sont préservés en prairies ouvertes et en boisements.

La Vallée a conscience de la richesse de ces espaces naturels. Elle est précurseur dans le travail de réouverture des paysages et de préservation des espaces agricoles aux abords des zones urbaines, en lien notamment avec l'outil des associations foncières pastorales. Elle mène aussi des actions de connaissance, protection et restauration des milieux récompensées en 2022 par l'obtention du label Capitale de la Biodiversité.

Grandes orientations des documents supérieurs

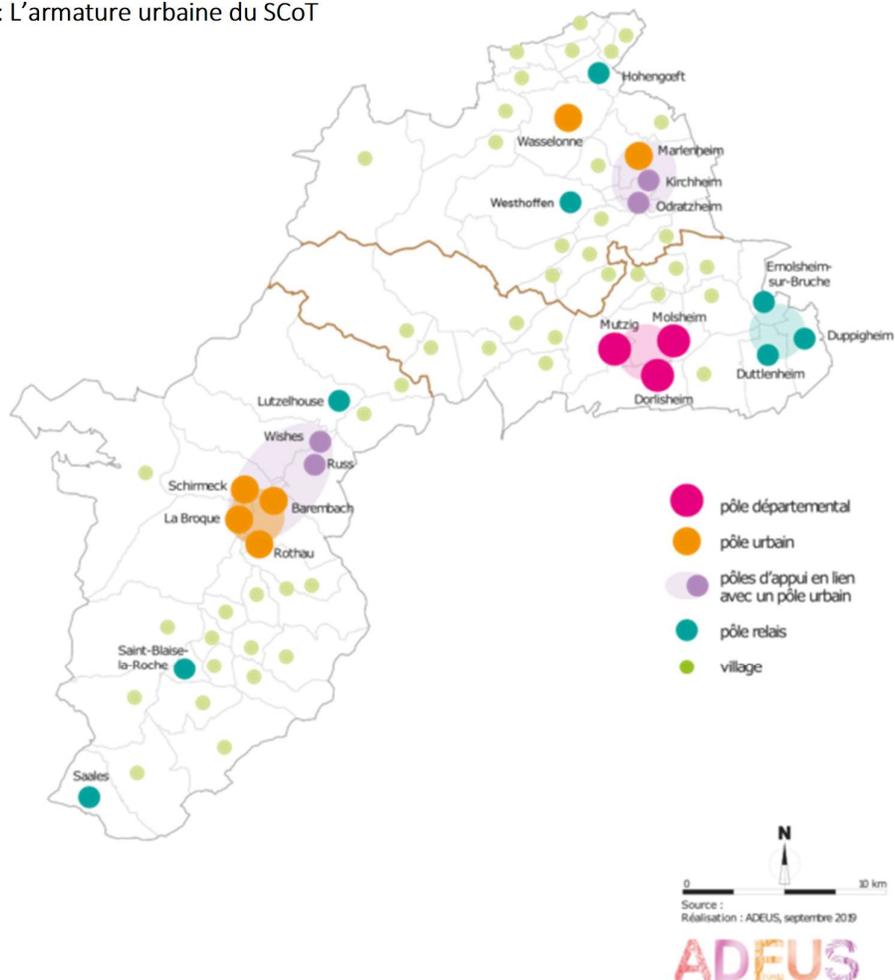
Le territoire de la Vallée de la Bruche s'inscrit dans des dynamiques intercommunales de plus vastes territoires. Les objectifs fixés par les documents de planification qui en sont issus apportent le cadre de réflexions dans lequel devra s'inscrire le PLUi.

- **Le SCoT Bruche-Mossig de 2021**

Le Schéma de Cohérence Territoriale Bruche-Mossig est un document de planification stratégique du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) chargé de définir les orientations d'aménagement du territoire et d'assurer l'harmonisation des documents d'urbanisme locaux (PLU) et des politiques sectorielles. Il apporte à l'échelle du bassin de vie Bruche-Mossig, un cadre avec lequel le développement des territoires se doit d'être compatible.

La stratégie territoriale du SCoT repose sur son armature urbaine, composée de différents niveaux de pôles et de villages qui structurent le territoire par l'offre en habitat, services, emplois et transports collectifs. L'armature participe à construire un territoire cohérent, équilibré et solidaire où les polarités jouent leur rôle dans la structuration de l'espace et aussi où chaque commune a sa place.

Carte n°2 : L'armature urbaine du SCoT



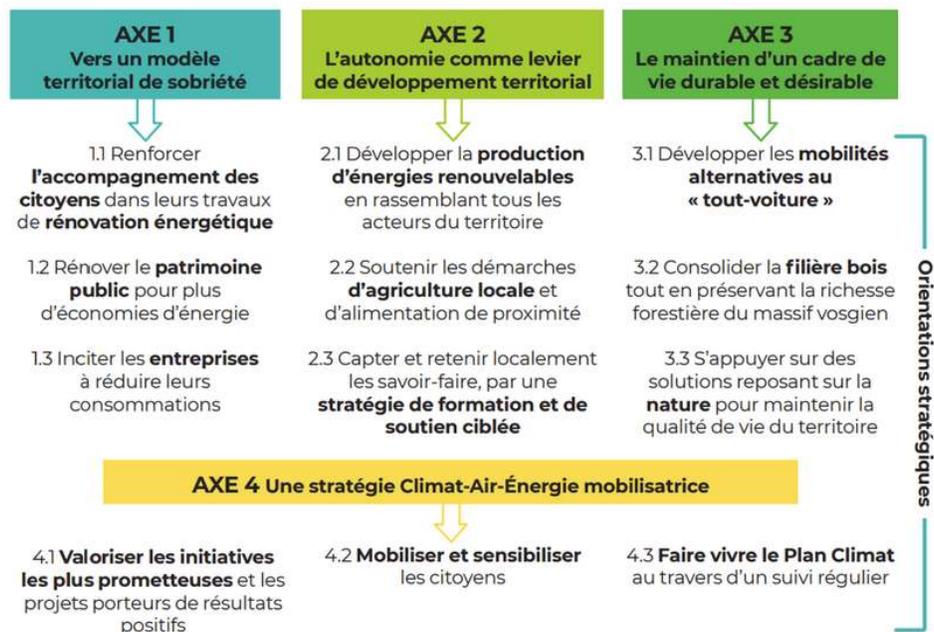
Le SCoT Bruche-Mossig vise à améliorer le cadre de vie en renforçant cette structure du territoire dans la réponse aux besoins en logements, le maintien de l'accessibilité aux équipements et la maîtrise de l'étalement urbain. Il cherche également la valorisation du capital naturel du territoire par un travail sur les paysages, la richesse écologique (trames verte et bleue notamment), le confortement de la place de l'agriculture et l'atténuation des vulnérabilités face aux aléas climatiques et énergétiques.

Le SCoT a aussi pour objectif de conforter l'attractivité en articulant le territoire avec les bassins d'emplois voisins, en renforçant l'attractivité touristique et en consolidant le développement économique du territoire.

Il doit, enfin, permettre de développer les proximités en favorisant les alternatives aux déplacements automobiles.

• Le PCAET Bruche-Mossig de 2022

Le PETR Bruche-Mossig s'est aussi doté d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial qui a pour marque « Agissons ensemble ». Sa stratégie s'organise en quatre axes traduit en douze objectifs :



Ces objectifs constituent un programme d'actions qui se décline en 31 actions concrètes pour répondre aux enjeux climatiques du territoire.

Le PCAET vise ainsi :

- à multiplier par 4 le nombre de logements collectifs rénovés chaque année,
- à multiplier par 2 le nombre d'établissements publics rénovés chaque année et le nombre d'industries mettant en œuvre des actions de transition écologiques,
- à développer les circuits courts,
- à développer le cyclable et les mobilités alternatives,
- à multiplier par 2 la production d'énergies renouvelables locales d'ici à 2050.

PARTIE I Territoire Ressource

Le contexte géographique et morphologique façonne le socle d'un territoire, marque la capacité d'accueil des milieux humains et oriente son développement au fil du temps. Cet aspect très dimensionnant à tout projet justifie que cette composante physique et naturelle soit analysée en premier. Cette dernière regroupe les éléments dans lesquels vivent les habitants (site, relief, climat, hydrologie, sol, sous-sol, faune, flore, ...) et sera abordée en tant que ressource.

CHAPITRE I. Un socle naturel remarquable

Dans un contexte de développement durable et de recherche de sobriété, considérant la finitude des ressources et le dérèglement climatique, le socle naturel apparaît à la fois comme une potentialité et une limite, posant des impératifs à prendre en compte.

A. Habitats naturels et espèces remarquables

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche comprend plusieurs milieux naturels remarquables, sur son territoire et en continuité avec les territoires voisins. Il s'agit notamment :

- Du massif du Donon en frange ouest et au nord du territoire, concerné par deux sites Natura 2000. Ce massif se trouve au cœur de l'un des plus vastes ensemble forestier continu à forêt mixte de montagne du nord-est de la France. Il se situe à cheval sur 4 départements (Alsace, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges) et accueille 8 espèces d'intérêt communautaire. La partie mosellane, située en limite nord-ouest du territoire intercommunal est également classée en « réserve de biosphère Moselle-sud », un statut reconnue par l'UNESCO le 15 septembre 2021 ;
- La réserve biologique des tourbières et rochers du Donon qui a la particularité d'abriter des tourbières hautes, bas-marais et tourbières boisées constituant des habitats rares et protégés. Ces types de milieux ont la particularité d'héberger des espèces végétales remarquables telles que le Rossolis à feuilles rondes (plante protégée au niveau national) ;
- Du massif du Champ du Feu, un site de très haute qualité d'importance nationale (présence de familles de plantes uniques en France), qui bénéficie de plusieurs protections réglementaires : réserve biologique domaniale, zone humide remarquable et site Natura 2000 ;
- Du fond de la vallée de la Bruche, en partie constitué de zones humides remarquables, sur toute sa longueur d'amont en aval. Les prairies accueillent notamment des populations d'Azurés, une espèce emblématique et menacée.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a une responsabilité particulière de préservation de ces milieux et espèces remarquables.

B. Trame verte et bleue et continuités écologiques

Depuis plus de 30 ans, la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche entreprend de valoriser son patrimoine naturel à travers une politique paysagère et écologique inscrite au cœur d'un projet de développement local. Cette politique a contribué à l'élection du territoire intercommunal au titre de Capitale Française de la Biodiversité en 2022.

Environ 93 % du territoire intercommunal sont constitués d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, qui se déclinent en une mosaïque de milieux naturels diversifiés : forêts de différentes natures et continues sur de vastes étendues (notamment dans le massif du Donon), zones humides en fond de vallée ou en altitude, prairies, landes et tourbières, espaces « intermédiaires » (vergers, milieux semi-ouverts...), réseau hydrographique, etc. Ces milieux sont le support d'un réseau écologique dense, à différentes échelles. Il induit une responsabilité particulière dans la préservation de corridors nationaux traversant le massif vosgien, suivant un axe nord-sud (massif du Donon) et est-ouest (basse vallée de la Bruche). Le territoire intercommunal est également concerné par de nombreux corridors « intravallée », entre les différentes zones urbanisées et qui restent relativement bien préservés aujourd'hui.

Les corridors relient des réservoirs de biodiversité qui sont localisés :

- dans le fond de la vallée de la Bruche sur toute sa longueur. Il s'agit de réservoirs à dominante humide, favorables notamment aux Azurés ;
- dans les espaces ouverts du Champ du Feu (landes d'altitude, tourbières...);
- dans le massif du Donon sur de vastes étendues forestières ;
- dans la clairière du Hang, source de la Bruche et espace atypique (vaste clairière d'altitude, au pied du Climont).

Les facteurs majeurs de conservation de ce patrimoine naturel sont le maintien des habitats mais également des capacités de déplacements des espèces.

Les principales ruptures de continuités écologiques identifiées concernent les infrastructures traversant la vallée (notamment la RD 1420) et les obstacles présents sur le réseau hydrographique (seuils, barrages, berges artificialisées, etc.) notamment les berges dans les traversées urbaines), les espaces « d'interface » (lisières forestières, ceintures de vergers et espaces semi-ouverts autour des villages/bourgs) sont aussi fragilisés par l'urbanisation, enfin le végétal est peu présent en milieu urbain.

Quels enjeux ?

La préservation des milieux et espèces remarquables, particulièrement celles bénéficiant d'un statut de protection repose sur :

- La préservation des réservoirs de biodiversité à dominante forestière et de milieux humides ;
- La préservation des corridors écologiques et localement leur restauration ;
- La perméabilité écologique plus globalement à travers

La connaissance du territoire en biodiversité et en fonctionnement écologique constitue un élément d'aide à la décision permettant d'apprécier finement les enjeux liés aux milieux naturels, de choisir les secteurs de développement et si besoin, les orientations adéquates pour une meilleure insertion dans le milieu naturel.

CHAPITRE II. La nécessaire sobriété dans l'usage des ressources

La sobriété dans l'usage des ressources constitue à la fois une nécessité et une opportunité à s'interroger sur les besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Il s'agit de penser la sobriété comme un des outils de la transition écologique et énergétique, tel qu'exprimé localement à travers le PCAET Bruche-Mossig.

A. Energie

L'analyse de la consommation énergétique finale permet de vérifier les efforts de réduction des consommations énergétiques du territoire pour chaque secteur de consommation. Le territoire intercommunal n'a pas observé de baisse significative de ses consommations énergétiques depuis 2014, alors que dans le même temps, la population du territoire a diminué. Ces consommations énergétiques sont principalement issues du secteur industriel (38,9 %), du secteur résidentiel (34,8 %) puis celui des transports (16 % des consommations) et du tertiaire (9 %).

Si le territoire a engagé depuis longtemps la production locale d'énergies renouvelables (essentiellement sur la filière bois énergie), peu de nouvelles productions ont émergé de manière significative depuis 2010, hormis celles liées au parc éolien du plateau de Belfays et aux projets de micro-hydrauliques comme celui de la centrale hydro-électrique du Framont.

Le manque de diversification du mix énergétique présente un risque, notamment car la ressource bois connaît une demande en forte progression (pression sur la ressource) et qu'il s'agit d'une ressource particulièrement sensible au réchauffement climatique.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, comme d'autres territoires vosgiens, apparaît particulièrement sensible à la précarité, à la fois du point de vue :

- du logement : propriétaires à faibles revenus, souvent des personnes seules et âgées qui vivent dans de grands logements, le plus souvent anciens. Ainsi, ATMO Grand Est estime qu'un tiers de la population de Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est en situation de précarité énergétique liée au logement.
- des déplacements : les habitants ont quasi exclusivement recours à la voiture individuelle, bien qu'une offre alternative à celle-ci soit en train de se structurer.

B. Gaz à effet de serre

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) suivent la même trajectoire de stagnation sur les dernières années que les consommations énergétiques. La baisse des émissions liée au secteur résidentiel, engagée depuis 2017, n'est pas suffisante pour infléchir la courbe de l'ensemble des émissions. Les émissions liées au transport routier et à l'industrie stagnent, or ces deux secteurs représentent à eux

seuls plus de la moitié des émissions du territoire en 2021, là où le secteur résidentiel ne représente qu'un quart des émissions du territoire.

Le suivi des séquestrations de CO₂ dans la biomasse et les sols montre une forte diminution. En 2021, cette séquestration de CO₂ couvre à peine 10 % des émissions du territoire. En 1990, elle couvrait quasiment la totalité des émissions. Corollaire de la stagnation des émissions de CO₂ et de la diminution des séquestrations, le territoire ne voit pas d'évolution en faveur de la neutralité carbone.

Et la majorité des émissions polluantes atmosphériques ne baisse plus aussi fortement que par le passé (essentiellement liée à l'amélioration des procédés industriels).

C. Eau potable

Le territoire intercommunal a la particularité d'utiliser quasi exclusivement des sources pour son alimentation en eau (à la différence de la plaine d'Alsace qui bénéficie de forages dans la nappe phréatique). Le contexte hydrogéologique particulier ainsi que les périodes de sécheresses de plus en plus importantes et la diminution de l'enneigement risquent de rendre cet approvisionnement plus aléatoire à l'avenir.

La plupart des communes de la vallée sont en effet « sujettes à risque de pénuries » selon l'Agence Régionale de Santé (ARS) et que le bassin versant de la Bruche fait l'objet d'un état de pression « forte » sur les ressources en eau selon la Région Grand-Est.

Cette consommation en eau est très majoritairement destinée à l'eau potable (92 %), puis à l'industrie et aux activités économiques (8 %, comprenant les activités touristiques). Elle est en baisse depuis une dizaine d'années, en corrélation avec la diminution de la population et l'amélioration des procédés industriels.

D. Foncier

La perception et le rôle du foncier dans les attributs d'un territoire sont en pleine évolution. Il s'agit de ne plus le considérer seulement comme un capital spatial (des surfaces à mobiliser) ou financier (une rente avec une valeur vénale) mais comme une ressource naturelle en soi avec des fonctions écosystémiques. Ainsi, le territoire intercommunal est composé à près de 85 % d'espaces forestiers, auxquels s'ajoutent près de 10 % d'espaces agricoles et naturels « ouverts », constitués notamment de zones humides en fond de vallée et de prairies agricoles de montagne.

Durant la décennie 2007-2018, le territoire intercommunal a connu une artificialisation des terres agricoles, naturelles ou forestières représentant près de 70 ha.

Cette artificialisation est en proportion moindre que dans le reste du Bas-Rhin et sa réduction devra être renforcée dans le cadre de la trajectoire de sobriété foncière fixée par la loi Climat et résilience.

Les politiques paysagères et environnementales menées de longue date par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche vont dans le sens d'une préservation de cette ressource « sol » pour l'ensemble des services qu'elle rend (alimentation, biodiversité, cadre de vie, etc.).

Quels enjeux ?

- La préservation des terres agricoles, naturelles et forestières pour leur valeur nourricière, environnementale et énergétique (bois) ;
- La réutilisation, l'optimisation et l'amélioration de l'existant dans une optique de sobriété foncière et énergétique ;
- Le renforcement et la diversification des énergies renouvelables ;
- L'organisation du développement urbain, facilitant une « vie dans la proximité » ;
- L'adaptation du développement urbain et économique à la ressource en eau.

CHAPITRE III. Pression environnementale : Exposition aux risques naturels et vulnérabilité du territoire

L'intensification des phénomènes climatiques extrêmes constitue un enjeu important pour le fonctionnement urbain, agricole et naturel et l'avenir des habitants du territoire. Le changement climatique est susceptible de modifier les aléas naturels et de provoquer des événements pouvant affecter négativement les territoires. Si les modifications à venir sont marquées par une certaine incertitude sur l'ampleur et la vitesse de ces changements, elles agiront en grande partie en amplifiant des problèmes déjà existants (inondations, sécheresses, canicules, etc.).

L'adaptation au changement climatique (générateur de risques naturels) consiste à ajuster les systèmes naturels ou humains pour préparer au mieux les territoires.

A. La vulnérabilité au changement climatique

Le changement climatique est déjà à l'œuvre : augmentation des températures, réduction du nombre de jours de gel et de précipitations sous forme neigeuse, diminution des pluies estivales (sécheresses), renforcement du nombre de précipitations extrêmes, etc.

Les risques naturels liés à ces changements climatiques devraient, par voie de conséquence, être également multipliés dans leur fréquence et leur amplitude, même si des incertitudes demeurent. La fréquence plus élevée d'épisodes pluvieux violents d'une part, et l'augmentation des périodes de sécheresse d'autre part, devraient avoir des conséquences multiples : inondations, pressions sur l'alimentation en eau, feux de forêts, îlots de chaleur, tempêtes, phénomènes de retrait gonflement des argiles (même si le territoire intercommunal est globalement moins exposé à ce dernier), modification des cycles biologiques ou encore de l'aire de répartition pour la faune et la flore.

Cette vulnérabilité peut être quantifiée à travers les arrêtés de catastrophes naturelles, dont les coûts augmentent de plus en plus fortement. Depuis 1982, plus d'une centaine d'arrêtés ont été enregistrés sur le territoire intercommunal, très majoritairement pour des inondations. Toutes les communes ont été concernées, au moins une fois, par un tel arrêté.

B. Le risque d'inondation

Le territoire intercommunal est traversé par la Bruche, cours d'eau le plus long du Bas-Rhin, qui présente un régime pluvio-nival à tendance torrentielle dans sa partie amont. La Bruche présente des risques importants de débordement, renforcés du fait du relief et des phénomènes de ruissellement. Ce risque est pris en compte dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé en 2019. Ce plan réglemente les aménagements en fonction des aléas.

Des risques d'inondation sont également identifiés sur certains affluents de la Bruche et des études sont en cours. Le PLUi tient compte de ces éléments, au fur et à mesure de l'avancement des connaissances.

En matière de prévention sur le bassin Bruche-Mossig, il existe également un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Il s'agit d'un dispositif qui vise à réduire à travers de nombreuses actions, les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

C. Le risque feux de forêts

La France métropolitaine connaît des canicules et sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères, qui commencent plus tôt dans l'année et durent plus longtemps. Avec le changement climatique, le risque s'étend progressivement à l'ensemble de l'hexagone, et ne concerne plus seulement le sud du pays. Par exemple, ce sont près de 150 hectares qui ont été dévastés par des incendies en 2022 dans les Vosges, ce qui est sans précédent.

Le territoire intercommunal est très majoritairement couvert de forêts, ce qui le rend vulnérable à ce risque. De nombreuses zones bâties ou habitations isolées se situent au contact de lisières forestières, sans espace tampon entre les deux. A ce titre, les travaux de réouverture des paysages portés par les associations foncières pastorales (AFP) peuvent jouer un rôle de prévention important.

Quels enjeux ?

- La limitation à l'exposition au risque d'inondation par submersion (Bruche et affluents) ;
- La préservation des champs d'expansion de crue des cours d'eau, des zones humides et de la couverture végétale, et le renforcement de la perméabilité des sols et de la végétalisation en milieu urbanisé ;
- La prise en compte du risque grandissant de feux de forêts, par une adaptation des aménagements (limitation du mitage des constructions, reculs par rapport aux lisières forestières...) et des mesures de gestion (entretien, ouvertures paysagères...).

CHAPITRE IV. Santé environnementale : diminuer les nuisances et s'appuyer sur les services rendus par la nature

La santé des populations est au centre des grands enjeux sociétaux dans un contexte de changement climatique. Au-delà de ces bienfaits écologiques, le maintien des écosystèmes naturels apporte aussi une forte valeur ajoutée en matière de santé et bien-être. Par ailleurs, les phénomènes d'urbanisation doivent être garants de la santé des populations.

A. Nuisances liées aux infrastructures

Les infrastructures traversant la vallée, en particulier la RD 1420, constituent des sources de nuisances, principalement le bruit. Les poids lourds constituent la source sonore la plus gênante (4 à 20 fois plus fortes que celle d'un véhicule léger), suivie par les deux-roues motorisés et les véhicules individuels.

Le bruit est aujourd'hui considéré comme une pollution majeure, portant atteinte à la santé humaine : surdité, acouphène mais aussi indirectement modification de la pression artérielle ou de la fréquence cardiaque et perturbations du sommeil, de la concentration.

Afin de se prémunir contre de nouvelles expositions au bruit, lors de la construction de nouveaux bâtiments (habitation, hôtel, établissement d'enseignement, de soin et de santé) à proximité des voies existantes, des prescriptions d'isolement acoustique définies par arrêté préfectoral du 23 juillet 2013, doivent être respectées.

B. Pollution des sols

La problématique des sols pollués est importante en matière de santé publique. Ces enjeux de santé sont d'autant plus forts que le développement du territoire se concentre aujourd'hui en grande partie sur le renouvellement urbain.

Les risques sont liés à l'usage des sols pollués ayant souvent un usage antérieur d'activité (possibilité de contact direct des personnes avec la pollution, au dégazage de polluants dans les bâtiments), mais aussi à l'impact sur les usages potentiels de l'eau (eau potable, arrosage, usage industriel, ...). Du fait, entre autres choses de son passé industriel important, la vallée de la Bruche est concernée par ce risque.

L'identification de sites présentant des sols pollués est aujourd'hui bien engagée à travers plusieurs bases de données et inventaires. Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, sont répertoriés dans la base de données BASOL, réalisée par le Ministère en charge de l'écologie. Sur le territoire intercommunal, 4 sites sont recensés et font l'objet de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) et d'un protocole de surveillance. Ils sont localisés à Schirmeck (2 sites) et à Rothau (2 sites).

Par ailleurs, un inventaire historique alsacien a été réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). Il s'agit d'une base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS), dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification et à la protection de l'environnement, mais sans pouvoir préjuger du niveau réel de pollution. Elle recense sur le territoire intercommunal environ 90 sites, principalement à Rothau, Schirmeck, Urmatt et Wisches.

C. Ilots de chaleur et accès aux espaces verts

Le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne l'élévation des températures nocturnes de l'air en milieu urbain par rapport aux zones agricoles et forestières environnantes. Ce phénomène admet des écarts de températures maximales durant la nuit, pouvant excéder de plusieurs degrés dans les zones urbanisées. Une température extérieure supérieure à 23°C agit sur le métabolisme humain et limite les possibilités de se reposer pendant son sommeil.

Même si le territoire intercommunal est moins exposé à ce phénomène que des centres urbains plus importants, il constitue néanmoins un enjeu d'adaptation du territoire au réchauffement climatique : végétalisation des espaces publics (en particulier ceux fréquentés par les publics plus sensibles comme les écoles), création de « parcours de fraîcheur », isolation et adaptation des formes du bâti, etc peuvent apporter des solutions.

La présence importante d'espaces naturels et forestiers aux abords immédiats des bourgs et villages constitue un atout important pour le territoire. Pour autant, la préservation et le renforcement des espaces verts accessibles au public, situés au sein de les enveloppes urbaines, ne doivent pas être minimisés. Ils jouent un rôle de proximité (accès facilité à moins de 5 minutes à pied du domicile) et plusieurs secteurs urbains du territoire sont aujourd'hui en déficit d'espaces de ce type.

Quels enjeux ?

- La recherche des polluants dans les sols lors des opérations de renouvellement urbain, en particulier sur les sites inventoriés ;
- La limitation de l'exposition au bruit, et la recherche de mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle ;
- L'adaptation du bâti et des espaces publics de manière à réduire la vulnérabilité de la population face aux canicules (isolation, végétalisation, etc.) ;
- La préservation/création de parcours de fraîcheur et d'espaces verts accessibles au public à l'intérieur des bourgs et villages, dans la proximité (en complément des espaces naturels environnants) ;
- Plus généralement, le maintien d'un équilibre espace bâti/espace de respiration au sein du tissu urbain existant et futur.

PARTIE II Territoire Hérité

Lieu résultant d'un socle géographique, le territoire porte également les traces d'une histoire, d'une culture, d'un savoir-faire se traduisant à travers le paysage bâti et naturel. En constante évolution, il est une mémoire qui enregistre les marques des dynamiques sociales et humaines sur la longue durée. Il est ainsi à la fois comme un « espace concret » et également un « espace perçu », plus subjectif, qui renvoie à des perceptions, des sentiments d'appartenances ou des images.

Le paysage, urbain et naturel, constitue ainsi une part forte de l'identité de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, marqueur et bien commun en interrelation avec les autres composantes du territoire, notamment l'activité agricole, à la fois dans sa dimension économique et son rôle dans la structuration de l'espace.

Les éléments naturels du paysage sont également les milieux d'accueil de la biodiversité et ainsi le support des trames verte, bleue, noire et brune du territoire, preuve de l'imbrication du paysage et de la biodiversité et l'importance des enjeux qui en découlent.

CHAPITRE I. Des paysages naturels, atouts du territoire à préserver

Les paysages naturels constituent un réel atout pour le territoire de la Vallée de la Bruche. Ils sont l'objet d'une politique dynamique de préservation et de valorisation depuis une trentaine d'années inscrite au cœur d'un projet de développement local et unique dans le Massif Vosgien par son ampleur.

Ces espaces dégagés de fonds de vallées et situés aux abords directs des villes et villages sont d'autant plus sensibles aux extensions urbaines.

A. Unités paysagères et ouverture des paysages

Les unités paysagères de la vallée de la Bruche sont fortement liées à la topographie très contrastée du secteur et à la diversité des milieux naturels et géologiques. On distingue 4 grandes unités :

- L'aval de la vallée jusqu'à Rothau, qui se caractérise par un fond assez large bordé de reliefs aux pentes relativement fortes. Cette unité regroupe la majeure partie de la zone urbanisée du territoire, sous forme d'une succession de villages/bourgs très rapprochés, ainsi que les principales infrastructures et réseaux ;
- Le massif gréseux du Donon à l'ouest du territoire, qui se caractérise par un couvert forestier dense, ponctué de quelques clairières d'altitude, principalement autour des hameaux (Fréconrupt, Salm, Les Quelles) et du col du Donon. Les fonds de vallées sont étroits et regroupent les principaux espaces urbanisés (Grandfontaine, Wackenbach/Vacquenoux) ;

- Le massif cristallin du Champ du Feu à l'est, relief le plus élevé du territoire taillé par deux profondes vallées secondaires (la Rothaine et la Chirgoutte). Par rapport au massif du Donon, cette unité comprend une alternance d'espaces ouverts et forestiers bien plus importante, ce qui permet une ouverture des vues et de nombreuses covisibilités, proches et éloignées ;
- La pénéplaine en amont de la vallée, au relief plus modéré, alternant plateaux et reliefs isolés formant des « buttes témoins ». Cette unité se caractérise par sa grande ouverture paysagère : elle diffère des paysages habituels des fonds de vallées vosgiennes, plus resserrés et cadrés par des reliefs plus importants et un col d'altitude plus élevée. Cette ouverture rend possible de nombreux cônes de vues, proches ou plus lointains.

La déprise industrielle des années 1970-1990 a eu un impact fort sur la vallée et s'est accompagnée d'une perte d'identité du paysage traditionnel. En particulier, l'appauvrissement des milieux par les plantations monospécifiques et l'avancement de la lisière forestière vers les fond de vallée a eu des incidences sur le cadre de vie des habitants : perte de lumière et fermeture des paysages.

De nombreuses actions de réouverture des paysages portées par 23 Associations Foncières Pastorales (AFP) ont été menées. Cela a permis de relancer l'économie agricole, en impliquant les habitants et les acteurs locaux, tout en prenant en compte la préservation des milieux et des espèces. Ce travail a également des effets positifs sur la vie sociale et la valorisation patrimoniale.

B. Un paysages très perceptible : les vues

Le contexte topographique rend le territoire particulièrement sensible aux vues, proches ou éloignées. Il s'agit d'une richesse pour le cadre de vie mais également un point de vigilance important dans l'intégration paysagère de tout nouvel « objet ».

Différentes « typologies » de vues sont à souligner :

- des covisibilités rapprochées entre villages/bourgs implantés de part et d'autre des versants d'une même vallée. Dans cette situation, chaque « objet » dans le paysage sera, potentiellement, davantage visible depuis la commune située en vis-à-vis qu'au sein de sa commune d'implantation ;
- des vues éloignées sur le grand paysage pouvant porter sur plusieurs kilomètres jusqu'aux lignes de crête principales des deux massifs (Champ du Feu et Donon) délimitant le territoire intercommunal à l'est et à l'ouest ;
- des fenêtres visuelles plus ponctuelles, depuis les espaces publics des villages et bourgs, vers un repère paysager extérieur (par exemple un sommet).

Plusieurs aménagements de « points de lecture du paysage » ont par ailleurs été aménagés par la Communauté de communes, afin de valoriser voire révéler certaines perspectives visuelles.

C. Des sites et paysages emblématiques très sollicités

Les paysages de la vallée de la Bruche comprennent de nombreux sites de référence à l'échelle du Bas-Rhin. Le Donon, le Champ du Feu, le rocher de Mutzig notamment, sont des sites touristiques phares. La proximité du massif avec Strasbourg fait de ces espaces des sites de pratique remontant au tout début du XIX^{ème} siècle (le Champ du Feu, pratiqué dès les années 1880 est l'un des berceaux du ski en France). Ce patrimoine paysager, support de pratiques de loisirs instituées, constitue l'un des atouts majeurs du territoire.

En revanche, ces sites subissent leur forte fréquentation. C'est le cas notamment du Champ du Feu, du Donon, du col de la Perreux, du rocher de Mutzig.

Cet attrait croissant interroge la préservation de la qualité des milieux naturels et des problèmes de gestion des paysages en ce qui concerne notamment l'intégration des équipements implantés et en particulier la question prégnante de la diffusion automobile et du stationnement.

La diversification des lieux touristiques, leurs points et modes d'accès peuvent être des réponses à cet écueil.

D. Des espaces « verts » urbains et périurbains sensibles aux évolutions urbaines

Les espaces verts en milieu urbanisé participent fortement à l'identité paysagère du territoire, à la fois par rapport à leurs qualités intrinsèques et par rapport aux liens qu'ils forment avec le bâti pour dessiner la silhouette urbaine et paysagère des villes et villages.

Plusieurs typologies d'espaces caractérisent le paysage :

- Les lisières végétales, souvent arborées, en périphérie des villages qui assurent une transition vers les espaces naturels ;
- Les vastes cœurs d'îlots « verts », au centre des villages généralement accessibles par les piétons depuis les espaces publics qui les délimitent. Ils peuvent être qualifiés de « places vertes » de la commune, tant leur configuration et leur taille peuvent être dimensionnantes à l'échelle du village ;
- Les « coupures vertes » entre les zones urbanisées, notamment dans la basse vallée qui présente une densité bâtie et d'infrastructures plus importante que le reste du territoire. Ces espaces sont indispensables pour préserver « l'écran » de chaque village et éviter des conurbations à l'avenir.

En plus de leur impact sur la qualité de vie, ces espaces de nature participent des équilibres entre vides et pleins dans les enveloppes urbaines et de l'intégration des zones urbanisées dans les grands paysages.

E. L'eau, un élément structurant des paysages de la vallée

La composition urbaine des bourgs et villages s'est faite en tenant compte de la présence de l'eau (inondation, utilisation domestique ou industrielle, canalisation, retenue, pont). Cette présence de l'eau, à la fois atout et contrainte, constitue une des spécificités de ce territoire.

La Bruche, colonne vertébrale paysagère de la vallée, est pourtant peu visible ; l'eau, le plus souvent enserrée dans son corset végétal sillonne la vallée de façon assez confidentielle. Très peu mise en scène, sauf à quelques exceptions près, elle participe peu à l'attractivité du territoire.

Par ailleurs, l'eau représente un réel atout dans l'adaptation au changement climatique. Élément de structuration centrale, l'eau et son cortège végétal constituent une opportunité pour apporter fraîcheur et espaces de respiration à la population.

Pour autant, la stratégie touristique et la valorisation du cadre de vie se tournent aujourd'hui davantage vers la forêt que vers l'eau. Dans un contexte où les canicules s'accroissent et avec elles les risques d'incendie, le réseau de cours d'eau avec son cortège végétal apparaît comme un complément nécessaire à l'attractivité du territoire et à la qualité de l'espace urbanisé.

Quels enjeux ?

- La préservation ou valorisation des lisières urbaines par le maintien des ceintures de vergers, bosquets, haies autour de l'espace bâti ;
- La préservation des silhouettes villageoises et la maîtrise des éventuelles extensions urbaines ;
- La préservation des coupures vertes, en particulier dans la basse vallée pour éviter les conurbations entre villages ;
- La recherche d'une bonne insertion des nouvelles constructions dans le paysage, en particulier lorsqu'elles sont exposées visuellement (co-visibilités rapprochées ou vues plus éloignées) ;
- La pérennisation des politiques d'ouverture paysagère qui pourraient par ailleurs jouer un rôle grandissant dans la prévention des feux de forêt.
- L'aménagement et la valorisation des abords de la Bruche et ses affluents par un réseau d'espaces publics en lien à l'eau en s'appuyant sur un axe de mobilités actives ;
- La valorisation de l'eau et son cortège végétal pour le développement d'espaces de respiration accessibles au public.
- La valorisation du patrimoine en lien à l'eau ; ouvrages, moulins, biefs, canaux, fontaines, ...

CHAPITRE II. Patrimoines et paysages urbains, des faiblesses à compenser

Autant la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a fortement investi sur la qualité de son paysage naturel, autant elle a peu investi le paysage urbain qui souffre d'un manque d'attractivité. Et en particulier le centre-bourg, noyau de l'ensemble de la vallée, qui souffre d'un paysage urbain répondant peu aux attentes actuelles en termes de qualité que de fonctionnalité et peu adapté au changement climatique.

A. le centre-bourg, un paysage urbain peu attractif et non adapté au changement climatique

Le Centre-Bourg de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est composé par les bourgs de Barembach, Schirmeck, la Broque et Rothau qui forment un ensemble urbain continu. Il constitue la centralité au service de l'ensemble de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Aujourd'hui, ces 4 communes forment une agglomération distendue et morcelée par les infrastructures routières et ferroviaires. Ses principales qualités sont les vues vers le relief boisé qui domine et cerne le centre-bourg et l'eau qui constitue le seul élément de paysage naturel qui lie le paysage urbain des 4 communes.

Le constat de son manque d'attractivité a été fait notamment lors des études réalisées dans le cadre d'Action Cœur de Ville dans lequel le Centre-Bourg est engagé. Il tient principalement à :

- Une absence de structuration des espaces publics,
- Des espaces publics qui se révèlent peu adaptés au changement climatique avec une forte minéralisation des espaces accessibles au public et des arbres insuffisamment présents ;
- Une faible part des cheminements dédiés aux déplacements piétons/cycles.
- Une absence de prise en compte de l'eau dans la composition urbaine.
- Un bâti ancien dégradé qui se traduit notamment par l'augmentation de la vacance des logements, en hausse depuis une vingtaine d'années et qui porte atteinte à l'image du territoire et constitue un point faible pour le cadre de vie et un frein à l'attractivité commerciale et touristique.

B. Les gares, des portes d'entrée du territoire sous valorisées

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est très bien desservie par le réseau ferré, Elle compte dix gares qui constituent autant de portes d'entrée sur le territoire et qui peuvent avoir un fort impact en termes d'image.

La qualité des espaces gare est inégale selon les communes.

Les abords des gares sont principalement dédiés au stationnement de voitures et sont devenus peu sécurisant pour les autres modes. Le lien avec les bourgs, via les espaces publics propices aux modes actifs, a souvent été perdu.

Ils sont aussi peu valorisés en termes d'usage. Ils constituent pourtant souvent de grandes emprises à proximité des centres de villes et villages. Et certains bâtiments voyageurs ont perdu leur fonction initiale d'accueil des passagers qui n'est plus assurée pour le confort des voyageurs. Et les anciens bâtiments gares demeurent souvent vides. Pourtant, la majorité des bâtiments voyageurs présente encore aujourd'hui une valeur architecturale et patrimoniale liée notamment à leur qualité constructive et matérialité. Ils présentent aussi un intérêt urbain lorsqu'ils s'inscrivent dans l'espace public, gagnant ainsi en lisibilité.

Les fonctions de transport et de stationnement automobile actuelles peuvent être combinées à de nouvelles fonctions, comme en témoigne la gare de Wisches transformée en un équipement public qui renforce le rôle de polarité de la gare.

C. La vélo Bruche, un axe structurant à améliorer

La vélo Bruche est un réseau cyclable qui parcourt la vallée de la Bruche de Urmatt à Saales. Ce parcours, inscrit dans la stratégie touristique de la vallée, représente un atout important pour mettre en scène les paysages de la vallée, d'autant que sa proximité avec les gares en fait un parcours facilement accessible à partir de Strasbourg ou de Saint-Dié-des-Vosges.

Traversant à la fois des bourgs, des espaces forestiers, des espaces agricoles, la piste donne à voir une diversité de paysages dont la qualité dépend de l'environnement proche de la voie et de l'ouverture plus ou moins importante des vues.

La faible qualité du parcours dans la traversée du centre-bourg nuit cependant à son utilisation pour les mobilités quotidiennes. De même que le manque d'articulations entre la piste cyclable et les principaux équipements générateurs de flux du territoire (gares, centralités, zones d'emplois, équipements de loisirs, sportifs et culturels, ...), ainsi que les sites touristiques majeurs.

Il est ainsi prévu de prochaines phases de travaux pour améliorer ces lacunes et rejoindre également les vallées transverses.

D. Le patrimoine bâti, vecteur d'identité de la vallée

Bien que le territoire de la vallée de la Bruche présente un patrimoine bâti officiel et reconnu au titre de la législation sur les Monuments historiques peu abondant, l'histoire de la vallée a généré un patrimoine bâti singulier qui participe à son identité. Il est incarné essentiellement par le patrimoine issu de la période industrielle et par le patrimoine vernaculaire d'origine rurale.

Le patrimoine industriel, a laissé sa marque dans l'ensemble de la vallée en lien étroit avec les cours d'eau exploités pour leur énergie motrice. L'héritage bâti de cette période est incarné par trois typologies bâties que sont les bâtiments de production, les demeures patronales cossues et les logements ouvriers compacts et économes en foncier. Les anciens bâtiments de production présentent une architecture propre, inscrite dans le paysage, via les toitures en sheds et les cheminées d'usine, ainsi que des éléments liés à l'eau via des systèmes d'ouvrages installés sur la rivière comme les canaux, prises d'eau, biefs, ... Bien que de nombreuses usines de cette période faste du territoire aient été détruites ces dernières décennies, des vestiges de ce passé restent néanmoins présents, comme l'emblématique usine Kettler, considérée par les spécialistes comme « un fleuron authentique du patrimoine industriel alsacien ».

La longue histoire rurale qui a précédé la période industrielle a laissé sur le territoire un patrimoine vernaculaire qui se décline en plusieurs éléments.

La typologie architecturale la plus représentative de cet héritage est la ferme monobloc, implantée soit en fond de vallée parallèlement à la voie, soit dans les hameaux et villages d'altitude perpendiculairement à la rue. Son implantation souvent en retrait préserve un usoir, seuil ouvert sur la rue, sans limite ni clôture, qui participe fortement à l'ambiance et à la qualité des bourgs et villages.

Sur le plan architectural, la ferme monobloc, compacte et sobre, est caractérisée par sa toiture traditionnelle imposante, en réponse à la rigueur du climat, et qui est très marquante dans le grand paysage. Cette typologie est conçue pour s'adapter à la topographie, intégrant des dénivelés importants au sein même du volume construit, préservant ainsi la pente naturelle du sol. Il est fréquent que le bâti vernaculaire présente, sur ses façades les plus exposées aux intempéries, un habillage en bois, sous forme d'appentis ou de revêtement de type bardeau en écailles.

Parallèlement au bâti, la ruralité a laissé son empreinte via le petit patrimoine qui anime l'espace public, particulièrement dans la haute vallée. On distingue un petit patrimoine en lien avec l'eau, notamment les fontaines, souvent en grès, qui jalonnent les villages ainsi que le petit patrimoine religieux, localisé à la croisée des routes et chemins, servant de repère, voire de lieu de pause sur le parcours.

La voie et ses abords sont aussi caractérisés, en territoire de montagne, par les murs de soutènement et petits escaliers qui s'y insèrent, traditionnellement réalisés en pierres de pays de taille modérée. D'autres éléments qualifient la voie et le parcours comme le caniveau à ciel ouvert qui révèle la présence de l'eau et la présence de bancs publics, tels ceux emblématiques du Ban de la Roche.

E. Un risque de banalisation des paysages urbains

La Vallée de la Bruche a connu ces dernières décennies une expansion urbaine liée à sa situation proche de l'agglomération strasbourgeoise, à sa bonne desserte par la route et le fer et à son cadre de vie attractif. Cette attractivité a généré des extensions urbaines et l'apparition de nouvelles formes urbaine et bâtie. Ce phénomène impacte la qualité du paysage, notamment la lisibilité de la structure naturelle de la vallée, ainsi que la pérennité des terres agricoles et des espaces naturels, avec plus ou moins d'impact selon les territoires.

Dans la basse vallée, les extensions urbaines se concentrent principalement le long des infrastructures routières et ferroviaires et à proximité du réseau hydrographique où se concentrent les zones d'activités. L'urbanisation s'est développée sous forme de nappes, dans les parties les plus propices de la vallée larges et à faible dénivelé, créant une forme de *continuum* bâti. Les accidents de relief ont permis de préserver des coupures vertes.

Dans la haute vallée, les extensions apparaissent plus ponctuellement et se présentent essentiellement sous forme de mitage, parsemant les reliefs des plateaux et montagne de la pénéplaine.

Le modèle de développement du territoire ces dernières décennies, organisé autour de l'usage prédominant de la voiture, a généré des formes urbaines peu économes en foncier, des poches d'urbanisation monofonctionnelles (lotissements pavillonnaires, zones d'activités, commerces en périphérie, ...) et souvent en rupture avec le tissu bâti ancien.

Les entrées de ville de la Vallée sont très routières et les espaces publics des centres urbains contraints par la présence de la voiture. Pour autant, les entrées de villes et les abords de l'axe principal qu'est la RD 1420 sont relativement préservés d'une dégradation paysagère.

Parallèlement, les nouveaux paysages bâtis ont tendance à se standardiser et à s'affranchir du langage architectural traditionnel. Il en résulte un appauvrissement de la qualité architecturale et une uniformisation des paysages. Ce phénomène touche aussi bien les bourgs de la basse vallée que, plus récemment, les villages de la haute vallée.

Les points de rupture portent particulièrement sur l'apparition de toits plats en rupture avec la toiture traditionnelle, très affirmée sur le plan du volume et de la pente des versants. Ces toits plats posent question en termes d'intégration paysagère, d'autant plus visibles en situation de co-visibilité, depuis les points dominants.

La majorité des constructions pavillonnaires récentes s'affranchit des matériaux et savoir-faire locaux et artisanaux. L'architecture s'en trouve appauvrie par l'abandon des techniques propres au territoire comme l'usage du bois et le traitement d'une même façade avec plusieurs matérialités.

Les constructions récentes s'affranchissent également de la topographie du sol. Les constructions de type lotissement sont conçues pour des terrains plats. Cela génère en territoire de montagne des mouvements de déblais/remblais considérables. Le profil naturel de la pente et de son caractère végétal initial s'en trouvent fortement dégradés.

Par ailleurs, on observe une propension, ces dernières années, au développement de lotissements implantés sur les hauteurs, à la recherche de vues lointaines depuis le logement. Cette position dominante confère aux constructions une grande visibilité et un fort impact dans le grand paysage.

Quels enjeux ?

- La requalification du centre-bourg avec l'adaptation des espaces publics au changement climatique et le développement d'espaces publics de qualité en tant qu'espace support des déplacements modes actifs et lieux collectifs ;
- La prise en compte de l'eau comme un élément de composition urbaine et de structuration des espaces publics ;
- La réhabilitation du bâti ancien vacant et/ou vétuste constitutif des centralités et son adaptation aux nouveaux modes de vie ;
- Le traitement soigné des gares en tant que porte d'entrée du territoire ;
- La requalification des abords des gares au profit d'autres usages et des modes actifs ;
- La requalification et le développement du parcours de la Vélo-Bruche, notamment dans la traversée du centre-bourg ;
- La préservation, mise en valeur, requalification des patrimoines bâtis traditionnels du territoire ;
- L'intégration des nouvelles constructions en référence au bâti existant, formes traditionnelles et matérialités locales ;
- Maîtrise de l'urbanisation sur les points hauts ;

PARTIE III Territoire de Proximité

Les activités économiques et les mobilités sont des secteurs généralement considérés comme des facteurs fondamentaux de la dynamique d'un territoire et figurent à ce titre au centre des préoccupations de la Vallée de la Bruche. Ils participent également de la qualité de vie des habitants. Dans le contexte de changement climatique auxquels doivent répondre les territoires, ces deux secteurs font face à des défis nombreux pour assurer leur adaptation et continuer à répondre aux besoins des habitants et du territoire.

La proximité touche les besoins au quotidien à la fois des habitants, des personnes qui travaillent sur le territoire que des personnes de passage en matière d'emplois, de commerces, services, loisirs et dépend des atouts intrinsèques au territoire.

Si le lien de proximité est important, il ne suffit pas et oblige à regarder à l'extérieur, à une échelle plus lointaine (relations domicile/travail, connexions inter territoriale et transfrontalière), dont l'efficience se mesure à travers l'offre en multimodalité.

CHAPITRE I. Des déplacements en voiture prépondérants, un potentiel de report important

La Vallée de la Bruche a une configuration géographique particulière. Les axes de transports majeurs du territoire en ont tiré parti, avec en fond de vallée la ligne ferroviaire et la route départementale RD 1420, parallèle au lit de la Bruche. Cet axe structure les déplacements de la Vallée, il est complété par des axes routiers secondaires dans les Vallées des affluents de la Bruche. Les déplacements sont aussi fortement conditionnés par la topographie. La place de la voiture est donc encore fortement majoritaire.

A. Mobilité du quotidien, une place prépondérante de la voiture individuelle

Comme dans la plupart du territoire français, l'impact carbone de la mobilité dans la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est actuellement trop élevé au regard des objectifs des Accords de Paris. Ils ont, en effet, pour objectif de limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle d'ici 2100. Pour ce faire, le Haut Conseil pour le Climat estime que, d'ici 2050, chaque personne sur Terre ne pourra émettre plus de 2,2 TeqCO₂ par an. Aujourd'hui, un Français émet en moyenne près de 10 TeqCO₂ par an. La mobilité représente plus du quart de ces émissions de gaz à effet de serre (GES).

Aujourd'hui, chaque habitant de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche émet environ 1,87 TeqCO₂ par an uniquement lié à la mobilité quotidienne (qui ne prend donc pas en compte les week-end ou les vacances). Cette valeur ne permet donc pas de tenir les objectifs des Accords de Paris, en faisant l'hypothèse que la mobilité représente le quart des émissions de GES pour les habitants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

L'on constate néanmoins de fortes disparités d'émissions de GES en fonction des pratiques de mobilité. Les usagers de la voiture parcourant plus de 20 km sur une journée ne représentent que 40 % des habitants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, mais émettent à eux seuls près de 90 % des émissions de GES quotidiennes dues à la mobilité. Ainsi, les déplacements en voiture, et en particulier ceux sur de longues distances, sont particulièrement émetteurs de GES. À l'échelle de l'année, un usager de la voiture qui parcourt plus de 20 km émettra ainsi 3,94 TeqCO₂ à cause de sa seule mobilité, ce qui est bien au-delà des objectifs de réductions des émissions de GES fixés par les Accords de Paris. *A contrario*, les usagers du train sur plus de 20 km émettent 561 kg eqCO₂ par an, tandis qu'une personne qui demeure dans la proximité n'émettra à l'échelle de l'année que 34 kg eqCO₂ à cause de sa mobilité.

Les alternatives à l'usage de l'automobile sur les déplacements courts (inférieurs à 3 kilomètres) sont essentiellement la marche ou le vélo. La marche et le vélo sont utilisés pour 60 % de ces déplacements, tandis que la voiture est utilisée pour les 40 % restants. Ainsi, l'usage de la voiture est minoritaire face aux modes actifs sur les déplacements de faible distance. Néanmoins, son usage sur ces courts déplacements continue de représenter une part importante du trafic (environ 20 000 véhicules jours sur les 60 000 quotidiens), accompagné de nuisance sonore, de pollution et de risques d'accidents avec les autres usagers de la voie publique, et ce au plus près des habitants. Sur le territoire de la Vallée de la Bruche, il existe donc un fort potentiel de report modal plus important vers la marche et le vélo, pour diminuer les impacts de l'usage de la voiture sur la santé des habitants. La mise en place de la piste cyclable « Vélo Bruche » répond donc à un réel besoin du territoire.

La voiture représente 85 % des déplacements sur des distances entre 3 et 10 km. Pour les déplacements de moyenne distance, le vélo ou le train constitue des alternatives efficaces, dans la mesure où une infrastructure sécurisée et continue est mise en place. Le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est traversé par une ligne ferroviaire, avec une densité de gares élevée (en moyenne une gare tous les 3,2 kilomètres), en particulier entre Rothau et Urmatt. La ligne ferroviaire peut donc s'avérer être une alternative intéressante aux déplacements de moyennes distances, d'autant que la quasi-totalité des activités de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche se situe à proximité d'une gare :

- En 10 minutes à pied, l'on trouve 50 % des emplois et des habitants autour des gares ;
- En 10 minutes à vélo, l'on trouve 90 % des emplois et 75 % des habitants autour des gares.

Enfin, sur les déplacements longs, le train est la meilleure alternative à la voiture individuelle. Celle-ci représente 82 % des déplacements de plus de 10 km. Le reste est effectué en train, grâce à la ligne ferroviaire qui offre une bonne desserte en lien avec Molsheim et Strasbourg, avec une offre ample et quasiment ininterrompue tout au long de la journée. L'offre est en revanche limitée par l'infrastructure.

La voie ferrée est unique entre Rothau et Saint-Dié-des-Vosges avec 2 gares de croisement. Entre Rothau et Molsheim, il y a une double-voie en cantonnement manuel. Les cantons sont très espacés, ce qui ne permet pas d'arriver à une fréquence élevée.

B. Mobilité domicile-travail, un potentiel report sur des modes alternatifs

Il y a près de 8 700 actifs occupés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche. Parmi eux, une moitié travaille au sein du territoire, tandis que l'autre travaille en dehors du territoire.

Les actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence représentent 20 % des actifs occupés du territoire. Ils utilisent à 70 % la voiture pour se rendre au travail, malgré les distances faibles les en séparant. Les actifs occupés qui travaillent dans une autre commune que celle de résidence utilisent principalement la voiture, malgré la desserte de la ligne ferroviaire.

Pourtant, la ligne ferroviaire pourrait s'avérer pertinente pour théoriquement 75 % des déplacements liés au travail. Elle n'est pourtant utilisée que par 15 % des actifs sortants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, même si ce ratio monte à 30 % pour ceux à destination de l'Eurométropole de Strasbourg.

Les actifs occupés qui habitent en dehors de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche représentent quant à eux 2 000 personnes, et seuls 6 % d'entre eux utilisent la ligne ferroviaire, et ce malgré la bonne accessibilité aux emplois à proximité des gares (50 % des emplois se situent à moins de 10 min à pied d'une gare).

C. Une accessibilité aux services du quotidien en modes actifs à développer

Les services du quotidien sont définis selon quatre familles :

- Service d'éducation, comprenant la présence d'une école maternelle ou d'une école primaire ;
- Service d'alimentation, comprenant la présence d'une boulangerie et d'un commerce d'alimentation générale peu importe la taille ;
- Service de soins, comprenant la présence d'un docteur généraliste et d'une pharmacie ;
- Service de vie sociale, comprenant la présence d'un restaurant ou d'un bar, et d'un bureau de presse ou de tabac.

20 % de la population de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ont accès aux 4 services de proximité en 20 minutes à pied ou en transports en commun. Ils sont principalement concentrés sur Schirmeck, La Broque et Barembach. Pour eux, l'usage de la voiture peut être minoritaire, ainsi que pour les 36 % de la population ayant accès à 3 services sur 4. Le service manquant

est généralement un bureau de presse ou de tabac, dont l'absence ne permet pas de remplir les conditions de service de vie sociale.

Environ la moitié des habitants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche peut donc vivre dans une certaine proximité et avoir accès aux services du quotidien à pied ou à vélo. Néanmoins, les conditions d'accessibilité en modes actifs peuvent ne pas être adéquates, notamment en centre-bourg où un espace important reste dévolu à l'automobile.

Une autre moitié des habitants ne peut pas vivre dans la proximité et doit parcourir des distances plus importantes pour accéder aux services du quotidien. Pour les autres, l'usage de la voiture peut demeurer indispensable pour atteindre une certaine partie des services du quotidien. En effet, 15 % de la population n'ont accès qu'à 2 services sur 4. Dans ce cas, un service de vie sociale manque, ainsi qu'une pharmacie, donc un service de soins à proximité. Enfin, 29 % de la population de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ont accès à un seul, voire aucun service de proximité en 20 minutes à pied ou en transports en commun. C'est auprès de ces personnes que la dépendance à la voiture sera la plus forte pour subvenir aux besoins du quotidien.

Et ce d'autant que les conditions de motorisation de la population sont moins importantes que sur d'autres territoires de la plaine alsacienne (1,44 voiture/ménage). Et un certain nombre de ménages des villes principales n'est pas véhiculé, allant jusque 20 % à Saâles, Schirmeck et Rothau.

Quels enjeux ?

- L'essor du report modal vers le train, même pour les déplacements intra-vallée ;
- La diminution des distances parcourues par le maintien de la proximité de l'offre de services et équipements ;
- L'électrification de la mobilité, en particulier pour les usages où la voiture demeure la seule possibilité de se déplacer ;
- la redistribution de l'espace public alloué aux différents modes et la création d'infrastructures sécurisées et continues, en particulier pour la marche et le vélo en centre-bourg et en accès aux gares,
- L'usage du train peut aussi être favorisé en s'assurant de l'implantation des emplois à distance pédestre d'une gare, et des habitations à distance cyclable ;
- La facilitation des mobilités partagées (covoiturage, autopartage).

CHAPITRE II. Des activités économiques atypiques et fragiles

La Vallée de la Bruche a une histoire industrielle qui a fortement marqué son dynamisme économique. Les activités agro-pastorales sont également bien ancrées dans le territoire. Et la Vallée a aussi bénéficié d'un attrait touristique ancien, notamment en lien avec la qualité de ses sites et paysages et également d'un tourisme de cure.

A. Une stabilité économique à renforcer

Du point de vue économique, le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche perd en attractivité comme en témoigne le nombre décroissant d'actifs. Ce constat s'explique en grande partie par le vieillissement de la population active du territoire, non compensé par de jeunes actifs arrivant sur le marché du travail. Cependant, la part des plus de 55 ans dans la population active n'est pas plus importante dans le territoire qu'ailleurs. Et parallèlement, le nombre d'inactifs est aussi en baisse.

Les quatre communes du bourg-centre concentrent un tiers de la population active du territoire et revêtent un rôle important dans l'accueil des personnes en âge de travailler. Le secteur de la moyenne vallée (40 %) est en baisse quand celui de la basse vallée (38 %) est en hausse, tendant vers un rééquilibrage de la répartition de la population active, à l'exception de la haute vallée est stable (22 %). Ce constat pourrait trouver son explication dans différents phénomènes : le vieillissement de la population (avec le départ en retraite d'un certain nombre d'actifs) ou l'évolution de la répartition de la population sur le territoire (avec le départ d'une partie des actifs vers d'autres communes).

Cette situation plutôt défavorable cache cependant des disparités internes ainsi que des signes d'alertes. Près des trois quart des communes voient leur population active diminuer. Certaines communes enregistrent des fortes pertes d'actifs (à Natzwiller, Saâles, Schirmeck, La Broque et Rothau) et seules sept communes gagnent des actifs. Parmi les actifs, l'augmentation de la part des chômeurs témoigne également de difficultés économiques rencontrées par les habitants de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, en particulier à Schirmeck, Saâles ou Colroy-la-Roche (17 % taux de chômage en 2020).

Une majorité des actifs travaille hors du territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. D'importantes migrations domicile-travail ont donc lieu tous les jours à destination principale du reste du Bas-Rhin et en particulier de l'Eurométropole et du secteur de Molsheim-Mutzig en aval de la vallée. Moins d'un tiers des emplois est occupé par des personnes venant de l'extérieur du territoire. Le territoire connaît donc des déplacements quotidiens sortants supérieurs aux entrants.

Signe d'un affaiblissement, les fermetures de sites lors de la dernière décennie ont impacté l'attractivité économique du territoire. Le nombre d'emplois offerts dans la Vallée étant inférieur au nombre d'actifs, le territoire reste dépendant des emplois qui se trouvent à l'extérieur.

Cependant, le poids de l'industrie dans l'emploi se vérifie encore dans le profil des actifs travaillant dans la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, qui sont en majorité des ouvriers et des employés. Si la présence de l'industrie a pendant longtemps influencé la formation de la main-d'œuvre locale, lui garantissant en retour des opportunités d'emplois, l'évolution et la diversification de l'économie devront permettre au territoire d'attirer d'autres profils de compétence, notamment des professions intermédiaires et des cadres.

L'évolution de l'emploi montre cependant une certaine fragilité du territoire en lien avec la dépendance d'une frange importante des actifs à des entreprises industrielles qui au gré des mutations industrielles peuvent être amenées à se réorganiser au détriment de l'emploi (par exemple dans la ZA de Wisches).

Près de la moitié des emplois de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est localisée dans les quatre communes du Bourg-centre : Schirmeck, La Broque, Barembach et Rothau. Et un emploi sur cinq est situé dans les communes de Wisches et Urmatt, en basse Vallée. Le tiers des emplois restant se répartit dans les 20 autres communes.

L'emploi dans la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche reste donc fortement concentré géographiquement, encore plus que la population. Cette concentration s'explique par la présence de grands établissements fortement pourvoyeurs d'emplois, en particulier industriels ou du secteur des services marchands (commerce, hôtellerie, ...) et non marchands (administration et enseignement public) dans ces secteurs.

Malgré la présence d'une vingtaine de grands établissements (+ 50 salariés), près de 9 établissements sur dix comptent moins de 9 salariés, dont près de la moitié dans le secteur des services marchands. L'artisanat reste très présent dans la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche avec près d'un actif sur cinq, réparti presque à part égale entre les quatre secteurs d'activité (alimentation, production, bâtiment, services), ce qui en fait une particularité (en Alsace les secteurs de l'alimentation et de la production ne représentent qu'un tiers à eux deux, et non la moitié).

Le territoire enregistre un rythme de création d'établissements moins dynamique que le reste de l'Alsace (solde nul vs solde positif du nombre d'établissements) sur 5 ans. Les effectifs ont fortement chuté sur la période, notamment en 2017 (fermeture de sites) et en 2020 (Covid).

Concernant les sites de développement économique, le territoire dispose de quatre grands espaces d'activités principaux (Wisches, Urmatt, Schirmeck-Barembach, Russ), qui jouent un rôle important tant dans l'accueil des entreprises (50 % des établissements en ZAE) que des emplois (un tiers des établissements de plus de 50 salariés du territoire).

Pour autant, la faible disponibilité foncière dans ces espaces d'activités et dans les autres zones économiques des documents de planification, accentuée par le fort impact du risque d'inondation (PPRI) réduit le potentiel pour de nouvelles implantations d'entreprises créatrices d'emplois. Ces espaces reposent très peu sur la mutualisation des moyens et l'optimisation des ressources (stationnement pour chaque entreprise, minéralité des aménagements...).

Sur le plan plus spécifique du commerce, le territoire dispose d'une bonne densité commerciale permettant d'apprécier l'adaptation de l'offre traditionnelle au potentiel de population de proximité.

On note cependant des carences en commerces alimentaires de proximité compensées par la présence des supermarchés. Par ailleurs, les carences dans les secteurs non alimentaires (équipement de la personne et de la maison) traduisent l'évasion d'une partie de la consommation sur des pôles extérieurs au territoire. L'offre commerciale est concentrée majoritairement à l'échelle de la centralité territoriale (Schirmeck, La Broque, Rothau, Barembach), mais près d'un tiers des communes ne compte aucun commerce traditionnel alimentaire. Les cafés, hôtels et restaurants sont les commerces les plus nombreux (30 %) et peuvent constituer un atout à la fois de proximité et d'attractivité touristique.

Pour autant, le commerce de proximité est fragilisé par l'apparition de grandes enseignes commerciales en périphérie urbaine. C'est l'un des axes de travail des quatre communes du Centre-bourg dans le cadre d'Action Cœur de Ville et de Petites Villes de Demain.

B. L'agro-foresterie au service du territoire

Le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est marqué, notamment dans son paysage, par une forte empreinte agro-forestière.

Cela malgré une baisse du nombre d'exploitations, non compensée par de nouvelles installations ces dernières années. Les deux tiers des exploitations ont actuellement plus de vingt ans. Et parallèlement, la surface agricole utile par exploitation augmente, comme ailleurs.

Occupé de forêts et de prairies, le paysage illustre l'activité sylvicole et la présence forte du pastoralisme et de l'agro-élevage qui représentent les quatre cinquièmes de la production agricole, principalement bovins (40 % des exploitations et 72 % du cheptel). En cela le territoire est différent des autres territoires alsaciens de plaine et du piémont.

Bien que majoritairement constitués en entreprises individuelles, les producteurs locaux sont aussi organisés en réseau pour une commercialisation en vente directe et circuits courts. La majorité d'entre eux transforment leurs produits directement à la ferme. Cette organisation de la production fait la particularité du modèle de la Vallée. Et elle entraîne souvent des besoins de surfaces complémentaires des infrastructures pour garantir le développement des exploitations.

Par ailleurs, on observe dans le paysage de plus en plus de serres, témoins de la création et du développement d'une nouvelle filière maraîchère à accompagner. Cette filière répond à un marché local en circuit-court également.

Enfin, la sylviculture est un des piliers de l'économie locale. 80% du territoire est couvert de forêts. Et le bois représente une ressource économique majeure. Dès 2016, les acteurs concernés se sont rassemblés pour mener les premières réflexions qui ont abouti en décembre 2021 à la présentation de la « Stratégie Filière Forêt Bois ». La forêt et le bois sont d'ailleurs identifiés comme une filière stratégique pour la Région Grand-Est. L'objectif de cette Stratégie est la relance du marché de la construction bois, la filière étant actuellement fortement orientée vers le bois de chauffage. La préservation de la ressource, de la diversité des essences, est également recherchée.

C. Un fort potentiel de tourisme décarboné

Le positionnement géographique à proximité de grands bassins de vie favorise son essor touristique. Equivalent à un cinquième de la population, le poids du tourisme dans l'économie locale est visible par le grand nombre d'emplois qu'il génère et induit. Il représente 500 emplois directs (7,6% des emplois du territoire) et 1000 indirects. Le poids du tourisme dans le dynamisme économique est donc important.

Porté principalement par de grands établissements de l'hôtellerie, ce secteur est confronté comme ailleurs à des problématiques de recrutement. La Vallée compte ainsi près de 10 000 lits touristiques et six établissements réalisent à eux seuls plus de 50% des nuitées. La majeure partie des hébergements sont concentrés dans la Haute Vallée.

Le tourisme de la Vallée a la particularité d'être porté par une grande diversité de sites et de thématiques : randonnée, nature, tourisme mémoriel, culture... Et la Vallée compte deux des sites les plus visités en Alsace qui sont le Donon et le Champs du Feu et les 26 communes sont toutes classées « Communes touristiques ».

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche jouit d'une desserte locale (proximité de l'Eurométropole de Strasbourg et de la région de Colmar) et longue distance idéales pour le tourisme. Elle se situe à proximité d'axes routiers structurants (N4, A4, A35) du territoire alsacien et de gares desservies par le TGV (Strasbourg, Saint-Dié-des-Vosges). Les gares de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche se situent en outre directement sur la ligne ferroviaire qui dessert l'aéroport international de Strasbourg – Entzheim.

Cette forte connectivité aux réseaux nationaux et internationaux peut permettre à la Vallée de la Bruche de capter un potentiel touristique important et d'envisager une décarbonation de son accessibilité touristique. Cet aspect est d'ailleurs mis en avant dans sa stratégie touristique 2018-2028.

La forte connectivité de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche aux réseaux nationaux et internationaux, si elle peut être perçue comme une opportunité, peut aussi provoquer un usage accru des énergies fossiles. En effet, à l'échelle française, le déplacement entre lieu de résidence et lieu de séjour est source de 68 % des émissions de gaz à effet de serre liées au tourisme. En particulier, l'avion émet 53 % des émissions liées à ces déplacements alors qu'il ne représente que 12 % des voyages. A contrario, le train représente 12 % des voyages mais émet moins de 1 % des émissions de GES de ses voyages¹.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche peut donc faire valoir cette forte spécificité de son territoire qu'est la ligne ferroviaire, pour promouvoir une accessibilité en train plutôt qu'en avion

¹ <https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/4688-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france.html>

ou en voiture, d'autant que cette desserte ferroviaire la rend aussi attractive à un tourisme plus local et décarboné.

La grande majorité des activités de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est accessible en modes actifs depuis les gares du territoire. Une redistribution de l'espace public en faveur des modes actifs permettrait de promouvoir l'usage de ces modes non seulement pour les habitants du territoire mais également pour les touristes qui y séjournent.

Néanmoins, les sites touristiques et historiques majeurs du territoire (Donon, Champ du Feu, Camp du Struthof) demeurent en général inaccessibles en modes alternatifs à la voiture. Seul le Champ du Feu est desservi pendant l'hiver par la ligne de cars interurbains 252 au départ de Schirmeck. La mise en place de navettes ou de solution de mobilité partagée (autopartage, covoiturage) depuis les gares de la Vallée permettrait de résoudre cette problématique.

Quels enjeux ?

- Le maintien des jeunes actifs dans le territoire ;
- Le renforcement de l'attractivité du territoire pour de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs ;
- Le confortement du tissu économique, industriel et artisanal déjà implanté ainsi que du tourisme,
- Le maintien et valorisation des fonctions économiques relevant de la proximité, notamment le commerce dans les centres urbains ;
- L'identification de nouveaux potentiels fonciers pour les fonctions économiques ;
- L'adaptation au changement climatique des espaces économiques existants ;
- Le développement et l'adaptation des exploitations agricoles et sylvicoles ;
- La création et développement de nouvelles filières de circuit court ;
- Le développement de projets agro-énergétiques ;
- La préservation de la ressource en eau ;
- Le maintien de l'offre d'hébergement touristique ;
- La préservation des sites touristiques et l'amélioration de leur accessibilité en modes alternatifs.

PARTIE IV Territoire Vécu

Un territoire se caractérise également à travers ses dynamiques démographiques et résidentielles. Comme nous l’avons vu dans les chapitres précédents, un territoire est attractif et conserve un potentiel de développement grâce à un environnement préservé, un cadre de vie de qualité, couplé à une offre d’emplois, de mobilité, d’équipements et services.

La population évolue quantitativement mais évolue surtout dans sa composition avec des tendances nationales vers plus de personnes âgées et une baisse de la taille des ménages. Ces dynamiques guident les besoins résidentiels, en termes de mixité, de forme, d’occupation. A travers le PLUi, la collectivité se donne les moyens de sa politique locale en matière d’habitat pour répondre aux enjeux du territoire.

De ces enjeux, découlent des projections démographiques et de besoins en logements. Ils devront être mis en œuvre en respectant une consommation économe du foncier, ressource territoriale à protéger pour répondre aux autres besoins du territoire et s’inscrire dans l’objectif de Zéro Artificialisation Nette à l’horizon 2050.

CHAPITRE I. Un parc de logement impacté par les dynamiques démographiques

Le territoire de la Vallée de la Bruche a connu des évolutions démographiques qui correspondent aux grandes dynamiques de ces dernières décennies. Il est marqué par des particularités liés notamment à son économie. De ces évolutions récentes découlent de forts besoins d’adaptations du parc de logement. D’autant que ce dernier a un impact fort sur les grands paysages et les paysages urbains comme nous l’avons vu.

A. Une croissance démographique ralentie et une tendance à l’évolution des modes de vie

La population de la Communauté de communes était de 20 708 habitants lors du recensement de 2019. Le territoire est structuré autour du pôle urbain constitué par les communes de Schirmeck, La Broque, Rothau et Barembach, situées en moyenne vallée. Il rassemble près d’un tiers de la population. Les communes de la basse vallée possèdent un nombre d’habitants plus important que les communes de la haute vallée.

Le territoire a connu des périodes de forte croissance démographique, notamment entre 1990 et 2010, alimentée par un fort solde migratoire (accueil de populations), en lien également avec une dynamique relativement importante de construction de logements. Cette croissance démographique s’est ralentie

depuis les années 2010 et notamment au cours de la dernière période 2014 – 2020, avec à la fois un solde naturel et un solde migratoire négatifs. Si le solde migratoire est négatif, le territoire demeure toutefois attractif auprès de certains types de ménages, notamment les familles, alors qu'il voit davantage partir les jeunes.

Cependant, ces dynamiques de croissance démographique sont fortement différenciées selon les communes. Seules cinq communes ont gagné des habitants sur la dernière période : Bellefosse, Lutzelhouse, Plaine, Belmont et Saales. Les communes du pôle urbain (Schirmeck, La Broque, Rothau et Barembach) et un certain nombre de communes de la basse vallée sont concernées par une dynamique de décroissance marquée.

Si la population a baissé au cours des dernières années, le territoire est toujours concerné par une augmentation du nombre de ménages, bien que limitée. Cette tendance s'explique par l'augmentation des décohabitations¹, liées notamment aux départs des jeunes du domicile familial et aux séparations et divorces. Cette dynamique crée ainsi des besoins en logements supplémentaires, à population égale.

Ainsi, on observe une tendance à la poursuite de la baisse de la taille moyenne des ménages (3 personnes par ménage en 1975 contre 2,26 en 2020) qui génère a priori des besoins croissants en logements de petite taille.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est donc concernée par une part importante de personnes seules, plus élevée qu'à l'échelle du département et que dans les intercommunalités voisines (Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Communauté de communes de la Mossig et du Vignoble). Elle représente près du tiers des ménages. De plus, la part des personnes seules est en augmentation alors que la part des couples avec enfant(s) a tendance à diminuer. La part de familles monoparentales (9 % en 2020) a également tendance à augmenter.

Le territoire est également concerné par un vieillissement important de sa population qui va s'accroître dans les années à venir. Ainsi, la part de personnes âgées de plus de 60 ans est plus élevée dans la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (30 %) par rapport au département (hors Eurométropole de Strasbourg) (27 %). Les communes du pôle urbain sont concernées par une part élevée de personnes âgées, notamment Schirmeck. Par ailleurs, la tranche d'âge des 50-60 ans, futurs « seniors », est la plus représentée dans la Communauté de communes et plus importante par rapport au département.

L'adaptation des logements (dans le cadre du maintien à domicile ou du développement d'une offre dédiée) mais également du cadre de vie des communes est ainsi un enjeu majeur pour le territoire de la Communauté de communes.

¹ Processus par lequel un individu quitte le logement qu'il partageait avec d'autres personnes.

B. Des enjeux forts d'adaptation du parc de logements à l'évolution des modes de vie

Le territoire a été concerné par des périodes fastes de production de logements (bien qu'en dents de scie), particulièrement entre 1990 et 2010. La dynamique de production de logements a été fortement ralentie depuis 2010, tout comme cela a pu être observé à l'échelle du reste du département hors Eurométropole de Strasbourg, en lien avec la reprise d'une dynamique de construction forte au sein de l'Eurométropole de Strasbourg et de baisse de la dynamique dans les autres territoires du département, avec un effet de vases communicants. Cependant, la Communauté de communes est concernée par une dynamique de production particulièrement limitée depuis les années 2010 avec environ 30 logements par an.

Cette dynamique de construction s'est accompagnée d'une tendance à l'augmentation du nombre et de la part de logements vacants (11 % du parc de logements en 2020). Ces logements ne correspondent plus aux standards de la construction et aux nouveaux besoins (place de stationnement à proximité, espaces extérieurs...). Cette vacance est aussi le fait du départ d'occupants ne souhaitant pas donner une nouvelle fonction à leur bien (mise en location, revente...). Les communes du pôle urbain et certaines communes de haute vallée sont concernées par des taux de vacance de logements plus élevés.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est également l'un des territoires alsaciens qui compte la part la plus élevée de résidences secondaires (11 % dans la Communauté de communes contre 3 % en Alsace) bien qu'elle ait toutefois tendance à diminuer légèrement. Les communes situées à proximité du Champ du Feu (Belmont, Bellefosse notamment) possèdent des taux de résidences secondaires plus élevés. Cette localisation à proximité des grands sites d'intérêt du territoire permet, dans une certaine mesure, de compléter l'offre d'hébergement touristiques.

La Communauté de communes est marquée par une part importante de logements anciens, par rapport à la moyenne alsacienne et aux autres intercommunalités. Les trois quarts des résidences principales datent d'avant 1971 (premières réglementations thermiques), dont un quart d'avant 1919. Une part importante de ces logements anciens est concernée par des consommations d'énergie importantes qui exposent leurs occupants à des risques élevés de précarité énergétique, en lien avec les revenus limités d'une partie des habitants (taux de pauvreté de 11 %). Ce parc est donc concerné par des enjeux importants de rénovation.

Le parc de logements est dominé par les propriétaires qui représentent les trois quarts des habitants du territoire, cette part étant en augmentation. Le parc de résidences principales est également constitué majoritairement de maisons et de grands logements (54 % de T5 et + et 23 % de T4).

Les prix à l'achat sont plus modérés que dans la plupart des autres EPCI bas-rhinois, ce qui peut constituer un atout pour l'attractivité auprès des jeunes et des familles, bien que les coûts de rénovation puissent être importants.

A l'inverse, le territoire compte une part existante mais relativement limitée de logements locatifs (21 % contre 25 % dans le Bas-Rhin hors Eurométropole de Strasbourg), ce parc étant essentiel pour la mobilité résidentielle et l'accueil de jeunes ménages. L'offre apparaît également concentrée dans certaines communes, notamment celles du pôle urbain.

Le territoire compte également une part très limitée de petites typologies alors que l'on constate une augmentation croissante des petits ménages, notamment des personnes seules.

En lien avec les revenus des habitants, la demande en logement social est bien existante sur le territoire. En effet, 72 % des ménages ont des revenus en dessous des plafonds du logement social. De plus, on observe également une certaine tension de la demande en logement social (davantage de demandes par rapport au nombre d'attributions). En 2022, on observait près de 7 demandes en cours pour 1 attribution. La plupart des demandeurs sont des personnes seules (46 % en 2022) et des familles monoparentales (38 %) alors que le parc est principalement constitué de grands logements (T4 et +).

Quels enjeux ?

- La diversification de l'offre en logements ;
- Le renforcement de l'offre en logements locatifs pour mieux répondre aux besoins, notamment des jeunes ménages ;
- L'accompagnement des parcours résidentiels des personnes âgées, à travers le développement d'une offre dédiée ;
- La facilitation de la réponse aux besoins dans le parc existant, notamment les logements vacants ;

CHAPITRE II. Foncier

A. Moins, mieux, autrement

Partie foncière à compléter : en attente des orientations du SRADDET et du SCOT

B. Des besoins fonciers répondant aux projections démographiques

Partie foncière à compléter : en attente des orientations du SRADDET et du SCOT

DU DIAGNOSTIC AU PADD

Habiter, se nourrir, se déplacer, travailler, se divertir, le tout dans un environnement viable et durable : tous ces besoins doivent trouver leur place, au sein d'un espace fini. Il en résulte une inévitable compétition des usages et occupations du sol.

Les politiques publiques d'aménagement ont pour rôle de réguler cette compétition et de trouver des compromis nécessaires face aux nombreuses contradictions qu'entraînent ces besoins et leurs conséquences.

Le PLU joue un rôle central et essentiel dans cette recherche d'équilibre.

Le diagnostic territorial a mis en exergue la situation du territoire, au sein duquel émergent facettes multiples et enjeux transversaux.

Cette étape doit permettre de construire le PADD, véritable clé de voûte du PLUi, qui vise à exprimer le projet politique de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et qui se traduira ensuite dans les documents règlementaires.